

CHARTRE INDIVIDUELLE DE L'ÉTUDIANT/ETUDIANTE DE L'ÉCOLE CENTRALE DE NANTES

Nom :

Prénom :

La loi est une règle de conduite en société qui s'impose à tous. Protégeant l'individu et la société, elle se situe au carrefour de l'intérêt général et de la liberté individuelle. Elle délimite nos droits mais aussi nos devoirs. Elle peut ainsi interdire voire sanctionner certains actes dangereux ou préjudiciables à soi-même ou à la collectivité.

Les étudiants/étudiantes de l'École Centrale de Nantes appartiennent à une collectivité régie par des règles générales et particulières qui s'imposent uniformément à chaque membre. L'école, elle-même, en tant qu'établissement public de l'état, est soumise à des règles dont l'application a des effets sur ses membres.

L'étudiant/étudiante de l'École Centrale de Nantes porte des valeurs de l'école et à ce titre, doit avoir un comportement citoyen exemplaire, conforme à la législation française et en particulier aux règlements intérieur et de scolarité.

Dans tous les aspects de son comportement, à l'intérieur comme à l'extérieur du campus, il/elle respecte les personnes (membres du personnel, élèves...), les biens (biens propres ou d'autrui) et l'image de l'école. Ce respect s'exprime dans l'observation des règles courantes de vie en société. Il inclut l'interdiction de tout acte, tentative ou complicité de pratiques de bizutage ou apparentées au bizutage.

Chaque membre de la communauté étudiante doit veiller à maintenir un climat accueillant dans lequel tout le monde se sent libre d'être soi-même. Aucun acte de violence, physique ou verbale ou de discrimination ne saurait être toléré, notamment si ces actes ont lieu en raison du groupe ethnique, religieux, de l'identité de genre ou de l'orientation sexuelle ou romantique reconnue ou présumée des personnes visées.

L'introduction dans l'établissement et la consommation de boissons alcoolisées, de substances ou plantes classées comme stupéfiants sont interdites. Cette interdiction comprend l'interdiction de fumer dans les locaux.

Le non-respect des règles est passible de sanctions disciplinaires et n'exclut pas d'éventuelles poursuites juridictionnelles prévues par la loi.

CETTE CHARTRE DOIT ÊTRE RESPECTÉE PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VOTRE SCOLARITÉ À CENTRALE NANTES.

Date :

Signature

(précédée de la mention « lu et approuvé »)